

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Paris Gare de Lyon (75012)**

La convention d'occupation signée le 10 juillet 2015 entre SNCF Gares & Connexions et Concessions Gares France pour une durée de 13 ans et 3 mois, pour l'occupation d'un emplacements commerciaux lié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 11 signé en date du 12 mai 2022.

- « Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration de type sandwiches, salades, tartes sucrées et salées, pâtisseries, viennoiseries, boissons chaudes et froides. »
- « Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits sucrés et boissons. »
- « Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits d'épicerie fine. »
- « Vente de produits de dépannage alimentaires et non alimentaires. Vente à consommer sur place et/ou à emporter de produits de restauration tels que viennoiseries, sandwiches, salades, pâtisseries, boissons chaudes et froides, plats cuisinés. »
- « Vente à emporter et/ou à consommer sur place de café et produits de restauration sous concept de type Coffee Shop. »
- « Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration, vente de boissons, cafétérie, et snacking. »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat d'occupation pour les emplacements situés à Paris Gare de Lyon, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.